

SIAEP DE LA REGION DE GUESCHART
Rue du Château d'Eau
80150 GUESCHART
☎ 03.22.29.64.40 📠 03.22.29.64.41
contact@siaep-gueschart.fr

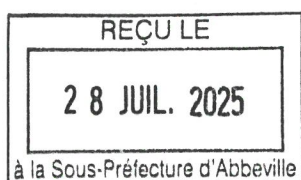
à

Sous-préfecture d'Abbeville
19 rue des Minimes
B.P. 70310
80103 ABBEVILLE Cedex

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION
A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Séance du : 22 juillet 2025

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
Election du Président.	2025/D007	
Composition du bureau.	2025/D008	
Election des Vice-Présidents.	2025/D009	
Election des membres et du secrétaire.	2025/D010	
Indemnité de fonction du Président. Annexe : Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents.	2025/D011	
Indemnité de fonction des Vice-Présidents. Annexe : Tableau récapitulatif des indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents.	2025/D012	
Election du bureau de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal.		
Feuille de proclamation.		
Tableau du Comité Syndical		



Fait à Gueschart, le 28/07/2025

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

DEPARTEMENT
de la SOMME

SEANCE du 22 juillet 2025

ARRONDISSEMENT
d'ABBEVILLES.I.A.E.P.
Région de GUESCHART

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 juillet à 20 heures 30, le comité du S.I.A.E.P. de la Région de Gueschart, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de Gueschart, sous la présidence de M. Pascal DECLERCQ, président.

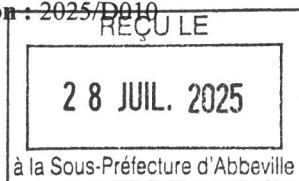
Date de convocation : le 17 juillet 2025

OBJET :
Election des membres
et du secrétaire.

Membres en exercice : 44
Etaient présents : 33
Pouvoirs : 03
Etaient excusés : 06
Etaient absents : 05

Votants : 36
Abstentions : 00
Contre : 00
Pour : 36

N° Délibération : 2025/D010



Monsieur Stéphane DECREPT a été nommé secrétaire de séance.

Vu les articles L2121-7 et L2121-8 par renvoi de l'article L5211-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal de la Région de Gueschart fixant la composition du bureau ;

Vu la délibération prise séance tenante déterminant la composition du bureau du SIAEP de la Région de Gueschart, à savoir deux Vice-Présidents, cinq membres et un secrétaire ;

Les membres du Comité Syndical ayant procédé à l'élection du Président et des Vice-Présidents, il est procédé, selon l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire et des cinq membres.

Le Président propose ensuite de procéder à l'élection du secrétaire et des cinq membres du bureau à main levée et demande si quelqu'un y voit une objection.

La proposition est adoptée à l'unanimité, les désignations se feront à main levée.

Il est fait appel à candidatures.

Les candidats suivants sont proposés :

	Collectivités	Candidats	Fonctions
1	Boufflers	Mme Nathalie REBEILLEAU	Secrétaire
1	Agenvillers	M. Fabien JOURNE	Membre
2	Gueschart	M. Pascal FOURNIER	Membre
3	Estrées-Les-Crécy	Mme Isabelle ALEXANDRE	Membre
4	Domvast	M. Patrick PRANGER	Membre
5	Noyelles-En-Chaussée	M. BUTEUX René	Membre

Il est procédé au déroulement du vote. Il est rappelé que l'élection se déroule à main levée à la majorité absolue.

Ont obtenu :

	Collectivités	Candidats	Fonctions	Nombre de voix
1	Boufflers	Mme Nathalie REBEILLEAU	Secrétaire	36

1	Agenvillers	M. Fabien JOURNE	Membre	36
2	Gueschart	M. Pascal FOURNIER	Membre	36
3	Estrées-Les-Crécy	Mme Isabelle ALEXANDRE	Membre	36
4	Domvast	M. Patrick PRANGER	Membre	36
5	Noyelles-En-Chaussée	M. BUTEUX René	Membre	36

Chaque candidat ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, sont proclamés secrétaire et membres et immédiatement installés :

	Collectivités	Candidats	Fonctions
1	Boufflers	Mme Nathalie REBEILLEAU	Secrétaire
1	Agenvillers	M. Fabien JOURNE	Membre
2	Gueschart	M. Pascal FOURNIER	Membre
3	Estrées-Les-Crécy	Mme Isabelle ALEXANDRE	Membre
4	Domvast	M. Patrick PRANGER	Membre
5	Noyelles-En-Chaussée	M. BUTEUX René	Membre

Fait et délibéré à Gueschart les jours, mois et an que dessus.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture, le 28 juillet 2025.



Pour expédition conforme,

Le Président,

Pascal DECLERCQ

